

# COMMISSION SPORTIVE LITIGES ET CONTENTIEUX

## Réunion du mercredi 15 mars 2023 Procès-verbal n° 27

**Présidente** : Mme Maryse MOREAU.  
**Présents** : MM. François PAIREMAURE, Jean - Louis OLIVIER et M. Didier DANIEL (par téléphone)  
**Excusés** : MM. Eric MAIOROFF et Gérard MOUSSAC

\*\*\*\*\*

Approbation du PV n° 26 sans modification

\*\*\*\*\*

### SAISON 2022 - 2023 : MATCHS de CHAMPIONNAT MASCULIN REMIS

Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes	Motif	à jouer le
D1		13	29/01/23	24899428	Château Larcher (1) / Oyré Dangé (1)	Coupe Nouvelle-Aquitaine	16/04/23
D1		16	12/03/23	24899444	Château Larcher (1) / Chasseneuil St Georges (1)	Arrêté municipal	09/04/23 ou 23/04/23 sauf si 1 des 2 équipes reste qualifiée en Coupe
D1		16	11/03/23	24899446	Verrières (1) / Nord Vienne (1)	Arrêté municipal	15/04/23 à 20h
D2	A	13	29/01/23	24899558	Thuré Besse (1) / Loudun (1)		09/04/23
D2	A	16	11/03/23	24899574	Rouillé (1) / Montamisé (1)	Arrêté municipal	15/04/23 à 20h
D2	B	13	29/01/23	24902971	Leignes sur Fontaine (1) / Sèvres Anxaumont (1)	Arrêté municipal	16/04/23
D2	B	16	12/03/23	24902985	Fleuré (1) / Lusignan (1)	Arrêté municipal	16/04/23
D2	B	16	12/03/23	24902988	Briou St Secondin (1) / St Julien l'Ars (1)	Arrêté municipal	16/04/23
D3	A	16	11/03/23	24899973	Naintré (2) / Cenon / Vouneuil (1)	Arrêté municipal	16/04/23
D3	B	14	26/02/23	24900227	La Pallu (1) / Biard (1)	Arrêté municipal	16/04/23
D3	B	16	12/03/23	24900236	Boivre (1) / St Benoît (2)	Arrêté municipal	19/03/23
D3	C	16	12/03/23	24900380	Lavoux Liniers (1) / Valence en Poitou OC (1)	Arrêté municipal	16/04/23
D3	C	16	11/03/23	24900381	Vivonne (1) / Payroux Charroux Mauprévoir (1)	Arrêté municipal	17/03/23 à 20h
D3	C	16	12/03/23	24900382	ACG Foot Sud 86 (2) / Nouaillé (2)	Arrêté municipal	19/03/23
D3	C	16	12/03/23	24900383	Sommières St Romain (1) / Château Larcher (2)	Arrêté municipal	16/04/23
D3	C	16	11/03/23	24900385	St Maurice Gençay (1) / Nieuil l'Espoir (2)	Arrêté municipal	08/04/203 à 20h
D4	A	16	12/03/23	24900603	Nord Vienne (2) / Moncontour (1)	Arrêté municipal	16/04/23
D4	A	16	12/03/23	24900607	Leigné sur Usseau (1) / Sammarçolles (1)	Arrêté municipal	16/04/23
D4	B	14	26/02/23	24902971	Beaumont St Cyr (4) / Coussay les Bois (1)	Arrêté municipal	16/04/23 à 13h15
D4	B	16	11/03/23	24900736	Naintré (3) / Jaunay Marigny (2)	Arrêté municipal	09/04/23
D4	B	16	12/03/23	24900739	Beaumont St Cyr (4) / Bonneuil Matours (1)	Arrêté municipal	09/04/23 ou 23/04/23 sauf si 1 des 2 équipes reste qualifiée en Coupe
D4	C	16	12/03/23	24900870	Leignes sur Fontaine (2) / Poitiers 3 Cités (2)	Arrêté municipal	09/04/23 ou 23/04/23 sauf si 1 des 2 équipes reste qualifiée en Coupe
D4	E	16	11/03/23	24901133	Lusignan (2) / Poitiers Gibauderie (2)	Arrêté municipal	18/03/23 à 20h

D5	A	14	26/02/23	24901251	St Christophe (2)	Loudun (2)	Arrêté municipal	16/04/23
D5	A	14	26/02/23	24901252	Moncontour (2)	Monts sur Guesnes (1)		16/04/23
D5	A	16	12/03/23	24901262	Sammarçolles / ASM (2)	Loudun (2)	Arrêté municipal	09/04/23 ou 23/04/23 sauf si 1 des 2 équipes reste qualifiée en Coupe
D5	A	16	12/03/23	24901264	St Christophe (2)	Orches (1)	Arrêté municipal	09/04/23 ou 23/04/23 sauf si 1 des 2 équipes reste qualifiée en Coupe
D5	A	16	12/03/23	24901267	St Léger de Montbrillais (2)	Ceaux La Roche (1)	Arrêté municipal	16/04/23
D5	B	14	26/02/23	24901383	Mirebeau (2)	Châtelleraut Portugais (3)	Arrêté municipal	16/04/23
D5	B	16	12/03/23	24901396	Mirebeau (2)	Leigné sur Usseau (2)	Arrêté municipal	09/04/23 ou 23/04/23 sauf si 1 des 2 équipes reste qualifiée en Coupe
D5	D	14	26/02/23	24901648	Colombiers (2)	Montamisé (3)	Arrêté municipal	19/03/23
D5	D	16	12/03/23	24901660	Vouzailles (1)	Avanton (2)	Arrêté municipal	19/03/23
D5	F	16	12/03/23	24901925	Saulgé (1)	Valdivienne (2)	Arrêté municipal	16/04/23
D5	G	16	11/03/23	24902123	Payroux Charroux Mauprévoir (2)	ACG / Savigné (3)	Arrêté municipal	18/03/23 à 20h
D5	G	16	12/03/23	24910617	Boivre (3)	Sanxay (1)	Arrêté municipal	19/03/23
D5	H	16	12/03/23	24902252	Briou St Secondin (3)	Lhommaizé (1)	Arrêté municipal	16/04/23
D5	H	16	12/03/23	24902254	Château Larcher (3)	St Maurice Gençay (2)	Arrêté municipal	16/04/23

#### SAISON 2022 - 2023 : MATCHS de CHAMPIONNAT FÉMININ REMIS

Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes		Motif	à jouer le
Fém D2		11	26/02/23	24948350	Le Tallud (1)	Ste Eanne (1)	Occupation des terrains	09/04/23
U11/13	A	4 Phase 3	11/03/23	25598880	Parthenay Viennay (1)	Niort Chamois / Chauray / Echiré St Gelais (1)	Arrêté municipal	22/04/23
U11/13	B	4 Phase 3	11/03/23	25599225	Bressuire (1)	Montmorillon (1)	Arrêté municipal	22/04/23
U11/13	C	4 Phase 3	11/03/23	25605403	Niort Chamois / Chauray / Echiré St Gelais (2)	Poitiers 3 Cités (2)	Arrêté municipal	01/04/23
U11/13	D	4 Phase 3	11/03/23	25605460	La Chapelle Bâton (1)	Poitiers 3 Cités (1)	Arrêté municipal	22/04/23
U11/13	E	4 Phase 3	11/03/23	25605471	GJ VVM Chauvigny (1)	Lusignan (2)	Arrêté municipal	01/04/23

#### SAISON 2022 - 2023 : MATCHS de CHALLENGE du POITOU FÉMININE REMIS

Coupe ou Challenge	J	Date du match	n° du match	Équipes		Motif	à jouer le
Coupe du Poitou	2	12/03/23	25754572	Chauvigny (1)	Lusignan (1)	Arrêté municipal	09/04/23
	2	12/03/23	25754573	Migné Auxances (1)	Montmorillon (2)	Coupe Nouvelle-Aquitaine	09/04/23
	2	12/03/23	25754577	Moncoutant (1)	Dissay (1)	Coupe Nouvelle-Aquitaine	09/04/23
	2	12/03/23	25754578	Jaunay Marigny (1)	Valdivienne (1)	Coupe Nouvelle-Aquitaine	09/04/23

## ARRÊTÉS MUNICIPAUX

**Châtelleraut – Communauté d'agglomération du Grand Châtelleraut** (courriel du 17/01/23 à 11h44 : pas de match sur le stade du Verger le 18/03/23)

**Civray** (à compter du 10/03/23 et jusqu'à ce que les conditions météorologiques permettent leur utilisation) - levé par courriel à compter du 17/03/23

**Colombiers** (8 jours à compter du 11/03/23)

**Dangé St Romain** (Stade Marcel Thiollet interdit du 01/03/23 au 15/04/23)

**Dissay** (du 14 au 20/03/23 inclus)

**Jaunay Marigny** (courriel du 12/01/23 à 18h39 : pas de match sur le stade du complexe du bourg du 17 au 20/03/23)

**Mirebeau** (courriel du 27/01/23 à 12h39) : arrêté de prolongation de fermeture du terrain annexe jusqu'à la fin de la saison

**Saulgé** (à compter du 10/03/23)

## JOUEURS SUSPENDUS

### Liste des clubs susceptibles d'avoir un(e) joueur(se) suspendu(e) (sous toute réserve).

#### **Attention**

- cette liste peut comprendre des joueurs qui n'ont plus qu'un match à purger dans une des équipes du club.

- cette liste est constituée avant les réunions des Commissions de Discipline du District et de la Ligue de la semaine en cours.

- cette liste ne concerne que les équipes évoluant en championnats de **District** Jeunes ou Seniors.
- cette liste est établie sans avoir connaissance de toutes les mutations entre clubs.

ACG Foot Sud 86	Ingrandes	Poitiers Portugais
Availles en Châtellerauld	Lavoux – Liniers	Smarves Iteuil
Beaumont St Cyr	Lhonnaizé	Sommaires St Romain
Biard	Loudun	St Benoît
Blanzay	Lusignan	St Julien l'Ars
Boivre	Mignaloux Beauvoir	St Saviol
Bonnes	Migné Auxances	Thuré Besse
Bouresse	Moncontour	Usson l'Isle
Buxerolles	Montmorillon	Valdivienne
Canon / Vouneuil	Naintré	Valence en Poitou – Couhé
Champigny Le Rochereau	Neuville	Valence en Poitou OC
Chasseneuil St Georges	Nieuil l'Espoir	Verrières
Château Larcher	Ozon	Vicq sur Gartempe
Châtellerauld Portugais	Poitiers 3 cités	Vouneuil Béruges
Civaux	Poitiers Asac	Vouneuil sur Vienne
	Poitiers Cep	Vouzailles

Poitiers Gibauderie : suite à la décision de la Commission d'Appel n°3 du 15/11/22, le dirigeant qui officiait en tant qu'arbitre assistant lors de la rencontre Chasseneuil St Georges (2) – Poitiers Gibauderie (2) n'est pas autorisé à être inscrit à nouveau sur une feuille de match comme officiel tant qu'il n'aura pas suivi une formation d'arbitre de club.

## DÉPARTEMENTAL 1

### **Match n° 24899442 : Oyré Dangé (1) - Chauvigny (3) du 11/03/23**

Courriel de confirmation de réserve du club de Oyré Dangé (le 14/03/23 à 13h10)

Réserve sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de Chauvigny pour le motif suivant : des joueurs du club de Chauvigny sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

La commission prend connaissance de la réserve confirmée pour la dire recevable.

Jugeant en premier ressort,

Considérant que les équipes de Chauvigny (1) et (2) ne jouaient pas de rencontre le même jour ou le lendemain.

Considérant, après vérification de la feuille de match de la dernière rencontre des équipes de Chauvigny (1) et (2) évoluant respectivement en National 3 (dernier match, en championnat : Chauvigny (1) - Libourne (1) du 04/03/23) et Régional 2 poule A (dernier match, en championnat : Chauvigny (2) - St Sauveur (1) du 05/03/23) qu'aucun joueur inscrit sur la feuille de match de la rencontre en rubrique n'a participé aux dernières rencontres des équipes supérieures susnommées.

Considérant que l'équipe de Chauvigny (3) n'est pas en infraction avec les dispositions des articles 26.C.2.a des RG de la LFN-A, 167.2 des RG de la FFF.

Par ces motifs, dit la **réserve non fondée** et enregistre le résultat inscrit sur la feuille de match.

Les droits de confirmation de réserves (40€) seront débités au club d'Oyré Dangé.

**Dossier classé.**

### **Match n° 24899444 : Château Larcher (1) – Chasseneuil St Georges (1) du 12/03/23**

En raison de l'arrêté municipal sur le terrain de Château Larcher (du 10 au 13/03/23), la rencontre en rubrique est reportée au 09 ou 23/04/23 sauf si l'une des deux équipes reste qualifiée en coupe.

### **Match n° 24899446 : Verrières (1) – Nord Vienne (1) du 11/03/23**

En raison de l'arrêté municipal sur le terrain de Verrières (du 10 au 12/03/23), la rencontre en rubrique est reportée au samedi 15/04/23 à 20h.

## DÉPARTEMENTAL 2

### **Match n° 24899574 : Rouillé (1) – Montamisé (1) en poule A du 11/03/23**

En raison de l'arrêté municipal sur les terrains de Rouillé (les 11 et 12/03/23), la rencontre en rubrique est reportée au samedi 15/04/23 à 20h.

### **Match n° 24902985 : Fleuré (1) – Lusignan (1) en poule B du 12/03/23**

En raison de l'arrêté municipal sur le terrain de Fleuré (les 11 et 12/03/23), la rencontre en rubrique est reportée au dimanche 16/04/23.

### **Match n° 24902988 : Brion St Secondin (1) – St Julien l'Ars (1) en poule B du 12/03/23**

En raison des arrêtés municipaux sur les terrains de Brion et St Secondin (les 11 et 12/03/23), la rencontre en rubrique est reportée au dimanche 16/04/23 à Brion.

### **Match n° 24902990 : St Julien l'Ars (1) – Sèvres Anxaumont (1) en poule B du 26/03/23**

Demande du club de St Julien l'Ars (courriel du 14/03/23 à 09h51) pour désigner 3 arbitres sur la rencontre en rubrique.

Demande transmise à la Commission Départementale de l'arbitrage (selon les disponibilités des arbitres). Si la demande peut être satisfaite, les 2 arbitres assistants seront à la charge du club de St Julien l'Ars.

## DÉPARTEMENTAL 3

### **Match n° 24899965 : Ozon (2) – Oyré Dangé (2) en poule A du 05/03/23**

FMI non parvenue au District, à ce jour.

Courriel du club d'Ozon (07/03/23 à 14h06) signalant avoir utilisé la FMI comme pour les autres rencontres.

Envoi tardif de la FMI (09/03/23 à 17h57)

**Dossier classé.**

### **Match n° 24899969 : Cenon / Vouneuil (1) – Pleumartin La Roche Posay (1) en poule A du 05/03/23**

Courriel du club de Cenon sur Vienne (06/03/23 à 09h42) signalant un dysfonctionnement au moment de l'envoi de la FMI après le départ de l'équipe de Pleumartin La Roche Posay (1) et de l'arbitre officiel de la rencontre.

FMI non parvenue au District, à ce jour.

Composition de l'équipe de Cenon / Vouneuil (1) reçue.

Courriel de l'arbitre officiel de la rencontre M. Sekou CAMARA (12/03/23 à 09h23) donnant les faits de jeu.

Courriel du club de Pleumartin La Roche Posay donnant la composition de son équipe et les renseignements demandés.

Feuille de match établie par la Commission.

**Dossier classé.**

### **Match n° 24899973 : Naintré (2) - Cenon / Vouneuil (1) en poule A du 11/03/23**

En raison de l'arrêté municipal sur les terrains de Naintré (du 11 au 12/03/23), la rencontre en rubrique est reportée au dimanche 16/04/23.

### **Match n° 24900236 : Boivre (1) – St Benoît (2) en poule B du 12/03/23**

En raison de l'arrêté municipal sur les terrains de Boivre la Vallée (du 11 au 14/03/23), la rencontre en rubrique est reportée au dimanche 19/03/23.

**Match n° 24900240 : Chasseneuil St Georges (2) – La Pallu (1) en poule B du 11/03/23**

Courriel de réserve du club de La Pallu (12/03/23 à 17h26).

Considérant que la réserve n'est pas inscrite sur la feuille de match, la Commission la transforme en réclamation.

La commission prend connaissance de la réclamation pour la dire recevable.

Jugeant en premier ressort,

Considérant, les dispositions de l'article 187.1 des Règlements Généraux de la FFF, il y a lieu d'informer le club de Chasseneuil St Georges avec copie du courriel de réclamation, lequel peut formuler ses observations **avant le mercredi 29 mars 2023**, terme de rigueur.

**Dossier en instance.**

**Match n° 24900380 : Lavoux Liniers (1) – Valence en Poitou OC (1) en poule C du 12/03/23**

En raison de l'arrêté municipal sur le terrain de Lavoux (le 12/03/23), la rencontre en rubrique est reportée au dimanche 16/04/23.

**Match n° 24900381 : Vivonne (1) – Payroux Charroux Mauprévoir (1) en poule C du 11/03/23**

En raison de l'arrêté municipal sur le terrain de Vivonne (du 11 au 12/03/23), la rencontre en rubrique est reportée au vendredi 17/03/23 à 20h.

Accord des deux clubs

**Match n° 24900382 : ACG Foot Sud 86 (2) – Nouaillé (2) en poule C du 12/03/23**

En raison de l'arrêté municipal sur les terrains de Civray (à compter du 10/03/23 et jusqu'à ce que les conditions météorologiques permettent leur utilisation), la rencontre en rubrique est reportée au dimanche 19/03/23.

**Match n° 24900383 : Sommières St Romain (1) – Château Larcher (2) en poule C du 12/03/23**

En raison des arrêtés municipaux sur les terrains de Sommières du Clain (le 12/03/23) et St Romain en Charroux (du 11 et au 17/03/23), la rencontre en rubrique est reportée au dimanche 16/04/23.

**Match n° 24900385 : St Maurice Gençay (1) – Nieuil l'Espoir (2) en poule C du 11/03/23**

En raison des arrêtés municipaux sur les terrains de St Maurice la Clouère (du 10 au 17/03/23) et Gençay (les 11 et 12/03/23), la rencontre en rubrique est reportée au samedi 08/04/23 à 20h.

Accord des deux clubs.

## DÉPARTEMENTAL 4

**Match n° 24900603 : Nord Vienne (2) – Moncontour (1) en poule A du 12/03/23**

En raison des arrêtés municipaux sur les terrains de Morton et Roiffé (les 11 et 12/03/23), la rencontre en rubrique est reportée au dimanche 16/04/23.

**Match n° 24900607 : Leigné sur Usseau (1) – Sammarçolles (1) en poule A du 12/03/23**

En raison de l'arrêté municipal sur le terrain de Leigné sur Usseau (les 11 et 12/03/23), la rencontre en rubrique est reportée au dimanche 16/04/23.

**Match n° 24900736 : Naintré (3) – Jaunay Marigny (2) en poule B du 11/03/23**

En raison de l'arrêté municipal sur les terrains de Naintré (du 11 au 12/03/23), la rencontre en rubrique est reportée au dimanche 09/04/23.

Courriel de l'arbitre officiel de la rencontre M. Daniel ABDOURAHAMANI (11/03/23 à 17h14) qui s'est déplacé à Naintré, les frais de déplacement (17,84€) sont pris en charge par le District.

**Match n° 24900739 : Beaumont St Cyr (4) – Bonneuil Matours (1) en poule B du 12/03/23**

En raison des arrêtés municipaux sur les terrains de Beaumont St Cyr (1 seul match sur le stade Bremaud 1 les 11 et 12/03/23 et aucun sur le stade Bremaud 2 du 09 au 12/03/23), la rencontre en rubrique est reportée au 09 ou 23/04/23 sauf si l'une des deux équipes reste qualifiée en coupe.

**Match n° 24900870 : Leignes sur Fontaine (2) – Poitiers 3 Cités (2) en poule C du 12/03/23**

En raison de l'arrêté municipal sur le terrain de Leignes sur Fontaine (les 11 et 12/03/23), la rencontre en rubrique est reportée au 09 ou 23/04/23 sauf si l'une des deux équipes reste qualifiée en coupe.

**Match n° 24900993 : Biard (2) – Croutelle (1) en poule D du 05/03/23**

Courriel du club de Biard (05/03/23 à 19h27) signalant un problème au moment de la signature de l'arbitre.

Courriel de l'arbitre officiel de la rencontre M. Abraham ZINGA (05/03/23 à 16h30) donnant le score et les faits de jeu du match.

Courriel des clubs de Biard (10/03/22 à 19h17) et Croutelle (14/03/23 à 12h46) envoyant la composition de leur équipe et les renseignements demandés.

Feuille de match établie par la Commission.

**Dossier classé.**

**Match n° 24901001 : Vendelogne (1) – Biard (2) en poule D du 12/03/23**

Courriel de l'arbitre officiel de la rencontre M. Jean Didier GRONDIN (12/03/23 à 18h58) signalant un problème au moment de rentrer son mot de passe et (14/03/23 à 18h04) donnant le score du match et les faits de jeu.

Courriel du club de Vendelogne (13/03/23 à 12h03) qui confirme le problème au moment de saisir le mot de passe.

Courriel des clubs de Vendelogne (14/03/23 à 22h52) et Biard (14/03/23 à 18h23) donnant la composition de leur équipe et les renseignements pour remplir la feuille de match.

Feuille de match établie par la Commission.

**Dossier classé.**

**Match n° 24906210 : Poitiers Portugais (1) – Chatain (1) en poule E du 04/12/22**

La Commission enregistre la décision de la Commission d'Appel (PV n° 12 du 08/03/23) qui confirme la décision prise en première instance qui donnait match perdu par pénalité aux deux équipes et prononce le retrait de deux points au classement pour chacune des deux équipes dans le cadre de la compétition en cours.

**Match n° 24901133 : Lusignan (2) – Poitiers Gibauderie (2) en poule E du 11/03/23**

En raison de l'arrêté municipal sur le terrain de Lusignan (les 11 et 12/03/23), la rencontre en rubrique est reportée au samedi 18/03/23 à 20h.

**DÉPARTEMENTAL 5**

**Décision de l'Assemblée Générale du vendredi 25/11/22 de St Georges les Baillargeaux**

Le nombre de forfaits autorisés pour la saison 2022/2023 est porté à 5.

\*\*\*\*\*

**Match n° 24901246 : Monts sur Guesnes (1) – Les 3 Moutiers (1) en poule A du 29/01/23**

La Commission enregistre la décision de la Commission d'Appel (PV n° 12 du 08/03/23) qui confirme la décision prise en première instance (PV n° 24 du 22/02/23 de la Commission Sportive Litiges et Contentieux) de donner match perdu par pénalité avec 0 but à 3 à l'équipe de Monts sur Guesnes (1) pour en donner le gain à l'équipe des Trois Moutiers (1) avec 3 buts à 0.

**Match n° 24901262 : Sammarçolles / ASM (2) - Loudun (2) en poule A du 12/03/23**

En raison de l'arrêté municipal sur le terrain de Sammarçolles (les 11 et 12/03/23), la rencontre en rubrique est reportée au 09 ou 23/04/23 sauf si l'une des deux équipes reste qualifiée en coupe.

**Match n° 24901264 : St Christophe (2) – Orches (1) en poule A du 12/03/23**

En raison de l'arrêté municipal sur le terrain de St Christophe (du 10 au 13/03/23), la rencontre en rubrique est reportée au 09 ou 23/04/23 sauf si l'une des deux équipes reste qualifiée en coupe.

**Match n° 24901267 : St Léger de Montbrillais (2) – Ceaux la Roche (1) en poule A du 12/03/23**

En raison de l'arrêté municipal sur le terrain de St Léger de Montbrillais (1 seul match le 12/03/23), la rencontre en rubrique est reportée au dimanche 16/04/23.



**Match n° 24901370 : Mirebeau (2) – Ingrandes (3) en poule B du 22/01/23 remis le 19/02/23**

Courriels du club de Mirebeau (19/02/23 à 21h30) signalant un problème au moment de l'envoi de la FMI et (20/02/23 à 21h23) donnant les informations demandées.

Courriel du club d'Ingrandes (08/03/23 à 12h10) signalant avoir envoyé la feuille de match papier le 06/03/23.

Feuille de match établie par la Commission.

**Dossier classé.**

**Match n° 24901396 : Mirebeau (2) – Leigné sur Usseau (2) en poule B du 12/03/23**

En raison de l'arrêté municipal sur le terrain de Mirebeau (du 10 au 17/03/23), la rencontre en rubrique est reportée au 09 ou 23/04/23 sauf si l'une des deux équipes reste qualifiée en coupe.

**Match n° 24901397 : Thuré Besse (3) – Vouzailles (2) en poule B du 12/03/23**

Feuille de match papier et rapport FMI reçus.

**Match n° 24901528 : Buxeuil (1) – Espoir FC (1) en poule C du 12/03/23**

FMI envoyée avec la mention « équipe recevant absente ».

Courriel de l'arbitre officiel de la rencontre M. Philip RENOUX (12/03/23 à 18h24) signalant avoir été informé à 13h30 par le Président de Buxeuil du forfait de son équipe.

2<sup>ème</sup> forfait de l'équipe de Buxeuil (1) (avec déplacement de l'équipe d'Espoir FC (1)).

Amende de 33€ au club de Buxeuil.

**Match n° 24901660 : Vouzailles (1) – Avanton (2) en poule D du 12/03/23**

En raison de l'arrêté municipal sur le terrain de Vouzailles (le 12/03/23), la rencontre en rubrique est reportée au dimanche 19/03/23

**Match n° 24901925 : Saulgé (1) – Valdivienne (2) en poule F du 12/03/23**

En raison de l'arrêté municipal sur le terrain de Saulgé, la rencontre en rubrique est reportée au dimanche 16/04/23

**Match n° 24902123 : Payroux Charroux Mauprévoir (2) – ACG / Savigné (3) en poule G du 11/03/23**

En raison des arrêtés municipaux sur les terrains de Payroux (du 10 au 13/03/23) et Charroux (du 11 au 12/03/23) et l'occupation du terrain de Mauprévoir, la rencontre en rubrique est reportée au samedi 18/03/23 à 20h.

**Match n° 24902122 : Smarves Iteuil (3) – Bouresse / Queaux Moussac (2) en poule G du 12/03/23**

Courriel du club de Bouresse (10/03/23 à 18h47) signalant le forfait de son équipe.

5<sup>ème</sup> forfait de l'équipe de Bouresse / Queaux Moussac (2) (sans déplacement).

Amende de 33€ au club de Bouresse.

Remarque : s'agissant du 5<sup>ème</sup> forfait, l'équipe de Bouresse/Queaux Moussac (2) est déclarée forfait général à compter de ce jour, les équipes devant la rencontrer seront donc exemptes aux dates prévues au calendrier

**Match n° 24906793 : St Saviol (2) – Aslonnes (1) en poule G du 12/03/23**

Courriel du club d'Aslonnes (10/03/23 à 17h33) signalant le forfait de son équipe.

1<sup>er</sup> forfait de l'équipe d'Aslonnes (1) (sans déplacement).

Amende de 33€ au club d'Aslonnes.

**Match n° 24910617 : Boivre (3) – Sanxay (1) en poule G du 12/03/23**

En raison de l'arrêté municipal sur les terrains de Boivre la Vallée (du 11 au 14/03/23), la rencontre en rubrique est reportée au dimanche 19/03/23.

**Match n° 24902252 : Brion St Secondin (3) – Lhonnaizé (1) en poule H du 12/03/23**

En raison des arrêtés municipaux sur les terrains de Brion et St Secondin (les 11 et 12/03/23), la rencontre en rubrique est reportée au dimanche 16/04/23 à St Secondin.

**Match n° 24902254 : Château Larcher (3) – St Maurice Gençay (2) en poule H du 12/03/23**

En raison de l'arrêté municipal sur le terrain de Château Larcher (du 10 au 13/03/23), la rencontre en rubrique est reportée au dimanche 16/04/23.

## U 17 / U18

### **Match n° 25559381 : Vicq sur Gartempe / St Savin St Germain (1) – Ozon (1) en Départemental 2 poule C du 25/02/23**

Courriel du club de Vicq sur Gartempe (28/02/23 à 16h07)

S'agissant d'un joueur suspendu, la Commission ne peut pas rectifier la FMI, celle-ci aurait du être modifiée au moment de l'appel des joueurs et/ou de la signature d'avant match qui vaut validation.

#### **Évocation**

La commission reprend le dossier mis en instance, objet du PV n° 25 du 01/03/23 concernant la participation à ce match au sein de l'équipe en entente de Vicq sur Gartempe / St Savin St Germain (1) d'un joueur (licence n° 2547097152) en état de suspension.

Jugeant en premier ressort

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF.

Considérant que les clubs de Vicq sur Gartempe et St Savin St Germain ont été informés et que le club de Vicq sur Gartempe a confirmé son erreur dans l'inscription du joueur en cause (courriel du 13/03/23 à 17h24).

Considérant que le licencié en cause a été sanctionné par la Commission Départementale de Discipline, PV n° 13 du 29/11/22, pour deux (2) matchs de suspension (+ 1 avec sursis) à compter du 29/11/22 et que l'équipe de Vicq sur Gartempe / St Savin St Germain (1) évoluant en U 17 / U18 Départemental 2 poule C n'a effectivement joué aucun match depuis cette date (match gagné par forfait le 10/12/22).

Dit qu'en l'application des articles 187.2 et 226.1 des RG de la FFF que le joueur en cause ne pouvait pas être inscrit sur la feuille de match de la rencontre citée en rubrique.

**Par ces motifs donne match perdu par pénalité avec 0 but à 4 à l'équipe de Vicq sur Gartempe / St Savin St Germain (1) pour en donner le gain à l'équipe d'Ozon (1) avec 4 buts à 0.**

Dossier transmis à la Commission des Jeunes.

Les droits d'évocation (soit 40 €) seront débités au club de Vicq sur Gartempe.

**Dossier classé.**

## CHAMPIONNAT FÉMININ DÉPARTEMENTAL 3

### **Match n° 25597723 : Vrines (1) - Celles Verrines / Echiré St Gelais / Chauray (1) en poule A du 26/03/23**

En raison de l'occupation des vestiaires du club de Vrines, la rencontre en rubrique se déroulera sur le terrain d'Echiré le dimanche 26/03/23 à 15h.

Accord des deux clubs.

## CHAMPIONNAT FÉMININ U11/U13 (géré par le District 86)

### **Match n° 25598880 : Parthenay Viennay (1) – Niort Chamois / Chauray / Echiré St Gelais (1) en poule A du 11/03/23**

En raison de l'arrêté municipal sur les terrains de Parthenay (du 11 au 16/03/23), la rencontre en rubrique est reportée au samedi 22/04/23.

### **Match n° 25599101 : Celles Verrines (1) – Montmorillon (1) en poule B du 04/03/23**

Courriel du club de Celles Verrines (07/03/23 à 17h32) signalant que la FMI n'avait pas fonctionné et que la feuille de match papier avait été envoyée par erreur au District des Deux-Sèvres.

Courriel du club de Montmorillon (07/03/23 à 18h40) confirmant que la rencontre n'était pas sur la tablette et donnant le score et la composition de son équipe.

Feuille de match papier reçue.

### **Match n° 25599225 : Bressuire (1) – Montmorillon (1) en poule B du 11/03/23**

En raison de l'arrêté municipal sur les terrains engazonnés (1 seul match par terrain du 11 au 12/03/23) et l'occupation du terrain synthétique de Bressuire, la rencontre en rubrique est reportée au samedi 22/04/23.



**Match n° 25605403 : Niort Chamois / Chauray / Echiré St Gelais (2) – Poitiers 3 cités (2) en poule C du 11/03/23**

Courriel du club des Chamois Niortais (11/03/23 à 10h12) signalant qu'un arrêté municipal était posé sur le terrain de St Gelais.

En raison de l'arrêté municipal sur le terrain de St Gelais (du 11 au 12/03/23), la rencontre en rubrique est reportée au samedi 01/04/23.

**Match n° 25605460 : La Chapelle Bâton (1) – Poitiers 3 cités (1) en poule C du 11/03/23**

En raison de l'arrêté municipal sur le terrain de La Chapelle Bâton (du 10 au 13/03/23), la rencontre en rubrique est reportée au samedi 22/04/23.

**Match n° 25605471 : GJ VVM Chauvigny (1) – Lusignan (2) en poule E du 11/03/23**

En raison de l'arrêté municipal sur les terrains de Chauvigny (André Vouhé et Gilbert Arnault du 11 au 12/03/23), la rencontre en rubrique est reportée au samedi 01/04/23.

## COUPE du POITOU

**Match n° 25754571 : St Romans les Melle (1) – Poitiers Stade (1) du 12/03/23**

La feuille de match informatisée ou papier n'étant toujours pas parvenue au District, la Commission demande à recevoir avant le mercredi 22 mars 2023

- à l'arbitre officiel de la rencontre M. David MÉTAYER :

- Le score de la rencontre.
- Les remplacements et les éventuelles sanctions.
- Les éventuelles blessures.
- Le nom des arbitres assistants et du délégué

- aux deux clubs

- Le score de la rencontre.
- La composition de leurs équipes (numéro de maillot – numéro de licence – nom et prénom)
- Le nom du capitaine
- Les éventuelles blessures.
- Le nom des arbitres assistants et du délégué

**Dossier en instance.**

**Match n° 25754572 : Chauvigny (1) – Lusignan (1) du 12/03/23**

En raison de l'arrêté municipal sur les terrains de Chauvigny (André Vouhé et Gilbert Arnault du 11 au 12/03/23), la rencontre en rubrique est reportée au dimanche 09/04/23.

**Match n° 25754576 : Ste Eanne (1) – Availles en Châtelleraut (1) du 12/03/23**

Courriel du club d'Availles en Châtelleraut (08/03/23 à 21h46) signalant le forfait de son équipe.

Forfait de l'équipe d'Availles en Châtelleraut (1) (sans déplacement)

Amende de 33€ au club d'Availles en Châtelleraut.

L'équipe de Ste Eanne est qualifiée pour la suite de la compétition.

## RÉSERVES SPORTIVES NON CONFIRMÉES

- Match n° 24900737 : Availles en Châtelleraut (2) - Dissay (1) en Départemental 4 poule B du 12/03/23
- Match n° 24900866 : Vicq sur Gartempe (2) - Verrières (2) en Départemental 4 poule C du 12/03/23
- Match n° 24901130 : Nieuil l'Espoir (3) – Brion St Secondin (2) en Départemental 4 poule E du 12/03/23
- Match n° 24901266 : Les Trois Moutiers (1) – Nord Vienne (3) en Départemental 5 poule A du 12/03/23

## DIVERS

**Courriels des clubs de Loudun, Ozon :**

Concerne le District 79 (gestionnaire de la compétition).

**Courriel du club de Leigné sur Usseau :**

Nécessaire fait.

**Courriels des clubs de Moncontour, Nord Vienne, Vrines :**

Pris note.

## TRANSMISSION TARDIVE ou NON TRANSMISSION de la FMI

Amende de 25€

Rencontres du 05/03/23

Match n° 24899965 : Ozon (2) – Oyré Dangé (2) en Départemental 3 poule A

le 09/03/23 à 17h57

\*\*\*\*\*

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N-A.) (48 heures pour les coupes départementales) dans les formes réglementaires définies à l'article 190 des R.G. de la FFF, accompagné d'un droit d'examen de 105 €.

**Prochaine réunion : mercredi 22 mars 2023 à 14h, sur convocation.**

**La présidente, Maryse MOREAU.**

**Le secrétaire, François PAIREMAURE.**